



Montréal, le 7 mars 2018

Objet : Référer des jeunes aux camps YMCA
Renseignements pour les organismes partenaires

Madame, Monsieur,

Une expérience au camp peut changer la vie d'un jeune, particulièrement s'il vit des difficultés dans certains aspects de sa vie. Le camp favorise la confiance en soi, le sentiment d'appartenance, l'autonomie et les saines habitudes de vie. Il est aussi une occasion unique de tisser des liens et de développer de nouvelles amitiés.

Une partie de la mission du YMCA est d'offrir aux jeunes de tous les milieux des occasions d'épanouissement, notamment par le biais d'un programme d'aide financière qui permet aux familles à faibles revenus de ne payer qu'une partie des frais d'inscription habituels.

Organismes référents

Les organismes communautaires et de santé peuvent référer des familles ou enfants au camp. Cette référence aura valeur de preuve du besoin financier, et la famille aura ainsi automatiquement accès à un tarif réduit. Les YMCA du Québec recherchent activement des partenaires communautaires pouvant référer des familles au camp. Vous trouverez à la page suivante les informations pertinentes sur nos camps.

Les organismes partenaires peuvent aussi subventionner une partie des frais du camp. De façon générale, notre programme d'aide financière subventionne une première portion des frais, et l'organisme partenaire acquitte la portion restante, mais des ententes spécifiques peuvent être négociées directement avec le Directeur régional des camps.

Pour référer ou subventionner un jeune au Camp YMCA Kanawana ou à un camp de jour YMCA, nous vous invitons à suivre la procédure détaillée à la page 3 de ce document. Pour toutes questions ou pour négocier une entente de subvention spécifique, contactez le Directeur régional des camps:

Sean Day
Directeur régional des camps
514 789-8001, poste 1513
sean.day@ymcaquebec.org





Qui sommes-nous?

Les YMCA du Québec sont un organisme de bienfaisance qui a pour mission de bâtir des communautés plus fortes en offrant des occasions d'épanouissement et de vie active, saine et engagée pour tous. Ses dix centres YMCA, son École internationale de langues, sa Résidence, son Camp YMCA Kanawana et ses 34 points de service à l'échelle de la province sont fréquentés chaque année par plus de 115 000 personnes. Le premier YMCA d'Amérique du Nord a vu le jour à Montréal en novembre 1851.

Le camp YMCA Kanawana

Les YMCA du Québec ont fondé le tout premier camp de vacances au Québec, le Camp YMCA Kanawana, il y a déjà plus de 120 ans à Saint-Sauveur. Le camp offre aux jeunes de 7 à 17 ans une expérience en nature stimulante qui met l'accent sur le plaisir, l'aventure, la confiance en soi et la créativité dans un environnement coopératif et sécuritaire. Les activités du camp ont lieu en anglais, mais la majorité des membres du personnel comprennent le français.

Notre objectif est de subventionner 20% des places afin de donner la chance à des jeunes provenant de milieux défavorisés de vivre une expérience positive au camp.

Les camps de jour YMCA

Les YMCA du Québec offrent huit camps de jour à Montréal, où nos actions sont centrées autour de trois grands axes: le développement de la confiance en soi et de l'autonomie, l'adoption de saines habitudes de vie et le sentiment de communauté qui anime tous nos camps. Tous les camps YMCA sont certifiés par l'Association des camps du Québec et respectent plus de 60 normes concernant la sécurité, la supervision, la programmation et la nutrition.

Nous offrons des camps de jour en français, en anglais et bilingues.

Camps avec programmation en français exclusivement: Hochelaga-Maisonneuve

Camps bilingues: Centre-ville, Cartierville, Du Parc, Notre-Dame-de-Grâce

Camps avec programmation en anglais (moniteurs bilingues): Westmount, Pointe Saint-Charles, Ouest-de-l'île



Comment référer un jeune participant si l'organisme paye une partie des frais

L'employé de l'organisme référant peut compléter le processus d'inscription en ligne pour la famille. Il est toutefois recommandé que le parent ou tuteur de l'enfant soit présent au moment de compléter l'inscription, car des renseignements personnels tels que numéro d'assurance-maladie et antécédents médicaux du campeur sont requis pour compléter l'inscription.

Au moment de choisir le mode de paiement, veuillez sélectionner l'option



Organisme: Nous devons recevoir dans un délai de deux semaines, à la suite de cette inscription, une confirmation écrite (lettre officielle) de la part du responsable que le paiement sera bien et beau couvert par leur organisme. Sans cette confirmation, nous ne serons pas en mesure de réserver une place pour votre enfant au Camp Kanawana.

À la suite à cette inscription, nous devons recevoir dans un délai de deux semaines une confirmation écrite sous forme de lettre officielle de la part du responsable, attestant que le paiement sera bel et bien couvert par l'organisme. Sans cette confirmation, nous ne serons pas en mesure de réserver une place au camp pour l'enfant.

Une fois l'inscription complétée et soumise, il est important d'envoyer un courriel à l'équipe de direction des camps YMCA pour indiquer que l'enfant a été référé par l'organisme. Ce courriel doit contenir : le nom de l'enfant, le nom et le courriel de la personne responsable des comptes créditeurs, l'adresse postale de l'organisme, le nombre de semaines subventionnées et le montant total payé par l'organisme.

Comment référer un jeune participant sans offrir du support financier

Le parent au moment de l'inscription devrait sélectionner l'option

Demande d'aide financière. Payez maintenant les frais d'inscription (**50 \$**) par programme choisi **en nous faisant parvenir un chèque**. Quand nous aurons reçu votre demande d'aide financière et vos documents pertinents, nous communiquerons avec vous afin de coordonner vos autres versements.

Ou



Demande d'aide financière. Payez maintenant les frais d'inscription (**50 \$**) par programme choisi en nous faisant parvenir **un chèque ainsi qu'un chèque annulé**. Quand nous aurons reçu votre demande d'aide financière et vos documents pertinents, nous communiquerons avec vous afin de coordonner vos autres versements.

À la suite à cette inscription, nous devons recevoir dans un délai de deux semaines une confirmation écrite sous forme de lettre officielle de la part du responsable l'organisme référant un attestant que le l'enfant provient d'un milieu défavorisé. Sans cette confirmation, nous ne serons pas en mesure de donner un rabais sans demander la preuve de la famille de l'enfant. Ce courriel ou lettre doit contenir : le nom de l'enfant, le nom et le courriel de la personne responsable, l'adresse postale de l'organisme.